

A. NOTICE

NOTICE**1. Nom du médicament vétérinaire**

OBLETS GYNECOLOGIQUES 1 g Comprimé intra-utérin.
Chlorhydrate de chlortétracycline

2. Composition

Par comprimé

Substance actives:

Chlorhydrate de chlortétracycline 1 g

3. Espèces cibles

Bovins (vache en période post-partum).

4. Indications d'utilisation

Traitement des infections utérines post-partum aiguës causées par des bactéries sensibles à la chlortétracycline.

5. Contre-indications

- Ne pas utiliser chez les animaux présentant une insuffisance hépatique et/ou rénale modérée à sévère.
- Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux tétracyclines.

6. Mises en gardes particulières**Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:**

Une prise inadaptée du médicament peut augmenter l'apparition de bactéries résistantes à la chlortétracycline et diminuer l'efficacité du traitement avec d'autres tétracyclines en raison d'une résistance croisée.

La sensibilité des souches cibles peut varier au fil du temps. Un antibiogramme peut être nécessaire pour le traitement.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Ne pas utiliser ce produit si vous y avez une hypersensibilité connue ou s'il vous a été recommandé de ne pas travailler avec celui-ci.

En cas de contact accidentel avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement avec de l'eau.

Lactation :

Le temps d'attente imposé pour l'utilisation du lait des animaux traités doit être respecté.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Ne pas administrer en association avec des substances bactéricides, telles que les pénicillines, les céphalosporines, ...

Incompatibilités majeures:

Les tétracyclines sont incompatibles avec des ions bivalents, comme Ca^{2+} , Mg^{2+} , ... et des ions trivalents, comme Al^{3+} .

Pendant le traitement avec la chlortétracycline ne pas administrer par voie intra-utérine, des préparations contenant ces ions.

7. Effets indésirables

Aucun effet indésirable n'est connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Insérer une fois deux comprimés intra-utérins aussi profondément que possible dans l'utérus après avoir soigneusement nettoyé et désinfecté la vulve. Introduire les oblets avec un long gant en plastique et après application généreuse d'un lubrifiant. Ne pas essayer d'administrer si le col de l'utérus n'est pas suffisamment ouvert.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

10. Temps d'attente

Viande et abats : 3 jours.

Lait : 96 heures (8 traites).

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Blister (aluminium-PVC) :

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Feuille (aluminium - polyéthylène) :

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

À usage vétérinaire.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V113425 (aluminium - polyéthylène)

BE-V489244 (aluminium - PVC)

Conditionnement de 50 ou 100 comprimés intra-utérins.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Septembre 2023

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments. (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:

V.M.D s.a.

Hoge Mauw 900

B-2370 Arendonk

Tél/Tel: +32 (0) 14 67 20 51